



**Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire  
- 9 février 2015 -**

19 h 12 : Le Président ouvre la séance et remercie Monsieur le Sénateur Maire pour son accueil dans sa commune.

A l'ouverture de la séance,

*Etaient présents les délégués titulaires* : Martine ANDING, Josy BAUDIN, Martine BAVARD, Jean-Pierre BEY, Michel CALLOCH, Christian CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL, Véronique DEVOILLE, Marie-Claude DOILLON, Jérôme FAIVRE, Gilles FRANC, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Didier HUA, Stéphane KROEMER, Bernard LEGRAND, Christophe LEJEUNE, Béatrice LEPAGNEY, Louis MARTHEY, Francis MATHIEU, Evelyne MOUGEL, Éric PETITJEAN, Odile POUILLEY, Christelle POUTOT, Gisèle PRUD'HOMME, Michel RAISON, Antoinette RICHARDOT, Guy ROSE, Daniel TONNA.

*Pouvoirs* : Christiane BEY à Francis MATHIEU, Pascale MANGIN à Evelyne MOUGEL.

*Absent ou excusé* : Frédéric BURGHARD.

**1/ Rapport 2015-008 : Désignation du secrétaire de séance**

Gilles FRANC est désigné secrétaire de séance à l'**unanimité**.

**2/ Rapport 2015-009 : Approbation du compte rendu du 07.01.2015**

**Adopté à l'unanimité**

**3/ Rapport 2015-010 : Relevé des décisions du Président**

Lecture par Stéphane KROEMER

- Piscine des 7 Chevaux
  - Signature de la convention d'utilisation de la piscine intercommunale pendant le temps scolaire à **titre payant**, à compter du 15/09/14, entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et :
    - le SIVU des 5 villages « Franchevelle » pour une période de 10 mois ;
    - la Commune de Saint Loup sur Semouse.
  - Signature de la convention de partenariat pour l'utilisation de la piscine intercommunale entre la communauté de communes du Pays de Luxeuil et le Collectif du Téléthon, à **titre gratuit**, le samedi 6 décembre 2014 de 14h à 19h.
- Complexe sportif « Les Merises »
  - Signature de la convention de partenariat, à **titre gratuit**, pour la mise à disposition du complexe sportif « les Merises », entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et :
    - L'association Sportive Luxovienne pour des tournois en salle, les 2-3-4 janvier 2015 ;
    - L'association de Boxe Française pour une épreuve de Championnat de Franche-Comté, le 8 février 2015 ;
    - Le Club d'Haltérophilie à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> journée de Championnat de France N1b.
  - Signature de la convention d'utilisation d'équipements collectifs sportifs et de matériels à **titre gratuit** entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et :
    - l'association de la Vallée du Breuchin F.C pour des entraînements les mercredis (20h30-22h) du 5 janvier 2015 au 31 mars 2015 ;
    - l'ADAPEI de la Haute-Saône secteur Médico-Éducatif « l'Espérance », les mardis et jeudis (13h30-15h30) du 2 novembre 2014 au 23 avril 2015.

**4/ Rapport 2015-011 : Préparation à la naissance à la piscine des Sept Chevaux**

Stéphane KROEMER fait une lecture du rapport.

## Exposé

Le cabinet de sages-femmes de Luxeuil-les-Bains a sollicité la Communauté de communes du Pays de Luxeuil pour disposer à la piscine intercommunale des 7 chevaux d'un créneau horaire afin de proposer des séances de préparation à la naissance.

Il est précisé que conformément à l'article R 4127-30 du code de la santé publique, la communauté de communes ne pourra pas faire de publicité pour cette activité et que cette activité s'adresse uniquement aux personnes suivies par la sage-femme et non à la clientèle de la piscine.

Pour cette activité, une convention de mise à disposition de locaux a été rédigée. Elle définit les modalités d'organisation des séances.

Les activités pourraient débuter à partir du samedi 14 mars.

Elles s'adressent à un groupe de 6 personnes encadré par une sage-femme, le samedi de 13h à 14h et en dehors des heures d'ouverture au public.

La totalité du bassin sera mise à disposition et un Maître-Nageur assurera la surveillance. Dans ce créneau, le groupe pourra faire usage du matériel pédagogique de la piscine. La mise à disposition de l'équipement se fait à titre gracieux, néanmoins chaque personne fréquentant l'activité acquittera le droit d'entrée « Ticket adulte » auprès du régisseur de la piscine.

La gratuité étant faite pour la sage-femme.

Le planning des séances sera établi préalablement entre les deux parties.

Le bureau exécutif, dans sa séance du 26 janvier 2015, a validé ce principe.

*Stéphane KROEMER : je vais ajouter un détail.*

*La piscine étant ouverte de 13 h à 14 h alors que normalement elle n'y est pas, l'heure de fermeture passera de 19 à 18 h 00, cette tranche horaire étant très peu fréquentée.*

*Michel CALLOCH : habituellement à combien l'eau est-elle chauffée, quel est le surcout ?*

*Stéphane KROEMER : il n'y a pas de surcout puisque pour le cours réservé aux Bébés nageurs qui a lieu le samedi matin l'eau est chauffée à 32 °C (au lieu de 28).*

## Décision

Après avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire approuve la mise en place de cette activité à la piscine intercommunale des 7 chevaux à compter du samedi 14 mars 2015, approuve les termes de la convention jointe en annexe portant sur « la mise à disposition d'un créneau horaire pour des séances de préparation à la naissance à la piscine des 7 chevaux » et autorise le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à ce dossier.

## 5/ Rapport 2015-012 : dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Attribution d'aides financières à des associations de droit privé pour l'organisation d'accueils collectifs à caractère éducatif : septembre à décembre 2014

Martine ANDING fait une lecture du rapport, Jérôme FAIVRE étant aphone.

## Exposé

Dans la séance du 27 septembre 2010, le conseil communautaire a défini à l'unanimité le schéma Directeur de sa politique communautaire en direction de la famille et dans sa séance du 27 avril 2011, il a retenu les associations citées ci-dessous pour gérer les différents temps d'accueils sur le territoire communautaire.

A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2011	Périurbain	Urbain
Accueil périscolaire	Association « Francas de Haute-Saône	Association « Francas de Haute-Saône
Accueil extrascolaire	Association « Francas de Haute-Saône	Association « Centre social Saint-Exupéry »

Le Centre social Saint-Exupéry et les Francas de Haute-Saône contribuent à la mise en place et à l'animation des accueils de loisirs sur le territoire. Ils développent en partenariat avec la communauté de communes différentes actions sur les temps péri et extra scolaires.

Dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse (article 6.3.1.1 de ses statuts), la Communauté de communes du Pays de Luxeuil est donc amenée à verser à ses prestataires des aides financières pour l'organisation des temps d'accueils périscolaire et extrascolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône.

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil a choisi d'engager la réforme des rythmes scolaires lors de la rentrée de septembre 2014 (délibération n° 2013-30 du 18 mars 2013).

Cette nouvelle organisation des temps hors scolaire (délibération n° 2014-69 du 30 juin 2014) a été élaborée, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques du territoire communautaire, en concertation avec les différents maires de la communauté de communes, la communauté éducative mais également les parents d'élèves et les prestataires organisateurs des accueils hors temps scolaires.

Aides financières dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2012 – 2014 : au titre de l'article 3.2.2 et de l'année 2014

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2012 - 2014 entre la communauté de communes, l'association Centre social Saint-Exupéry et l'association Francas de Haute-Saône pour la gestion, l'organisation et l'animation d'accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs, l'article 3.2.2 participation financière précise que pour toute incidence imprévisible et susceptible de remettre en cause le montant de la part fixe et/ou de la part variable fera l'objet d'une négociation entre les deux parties sous forme d'avenant.

Au titre de cet article et suite à la mise en place de la nouvelle organisation des temps hors scolaires, nos prestataires nous ont fait parvenir des demandes d'aides financières pour rémunérer leurs personnels sur la période de septembre à décembre 2014.

La commission « services à la personne » réunie dans sa séance du 18 décembre 2014, a, au cours de cette séance, entendu les représentants des associations présenter leurs budgets et leurs demandes d'aides financières. Celles-ci ont été étudiées par les membres de la commission.

La commission à l'unanimité propose :

- de retenir, comme indiqué ci-dessous, les montants des aides financières aux associations au titre de la période « septembre à décembre 2014 » ;

Secteur géographique	Temps d'accueil	Prestataire	Montant alloué au titre de septembre à décembre 2014	
Secteur urbain	Périscolaire	Francas de Haute-Saône	10 689 €	
		Centre social Saint-Exupéry	751 €	
	Extrascolaire	Centre social Saint-Exupéry	700 €	
		Francas de Haute-Saône	€	
Secteur péri urbain	Périscolaire	Francas de Haute-Saône	18 810 €	
	Extrascolaire	Francas de Haute-Saône	5 801 €	
			<b>Montant global</b>	<b>36 751 €</b>

Bénéficiaire	Aide financière allouée au titre de la période septembre à décembre 2014
Francas de Haute-Saône	35 300 €
Centre social Saint Exupéry	1 451 €

Le bureau exécutif, dans sa séance du 12 janvier 2015, ayant pris connaissance des résultats financiers de l'exercice 2014, n'a pas retenu le montant de 700 € qui concerne les 3 heures laissées libres par la réforme des rythmes scolaires. Les autres montants ont été validés.

**Décision**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « services à la personne », après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, (2 abstentions : Gilles FRANC et Eric PETITJEAN), le conseil communautaire :

- décide de retenir au titre de l'année 2014 (période de septembre à décembre) le montant des aides financières suivant aux associations ;

Secteur géographique	Temps d'accueil	Prestataire	Montant alloué au titre de septembre à décembre 2014	
Secteur urbain	Périscolaire	Francas de Haute-Saône	10 689 €	
		Centre social Saint-Exupéry	751 €	
	Extrascolaire	Centre social Saint-Exupéry	€	
		Francas de Haute-Saône	€	
Secteur péri urbain	Périscolaire	Francas de Haute-Saône	18 810 €	
	Extrascolaire	Francas de Haute-Saône	5 801 €	
			<b>Montant global</b>	<b>36 051 €</b>

Bénéficiaire	Aide financière allouée au titre de la période septembre à décembre 2014
Francas de Haute-Saône	35 300 €
Centre social Saint Exupéry	751 €

- autorise le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents y afférents ;
- autorise le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

#### **6/ Rapport 2015-013 : Audit énergétique groupé de bâtiments communautaires - Convention de groupement de commande avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises**

Louis MARTHEY fait une lecture du rapport.

#### **Exposé**

Le Pays des Vosges Saônoises s'est lancé en 2012 dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial (PECT) dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

A ce titre, il propose à l'ensemble des collectivités membres de réaliser des audits énergétiques groupés sur les bâtiments publics.

Pour cela, il a lancé, **entre le 13 septembre et le 15 décembre 2014**, un appel à manifestation d'intérêt à ses 148 communes et 7 communautés de communes.

A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt, un bureau d'études thermique sera mandaté début 2015 afin de faire auditer les bâtiments qui ont été identifiés lors de l'appel à manifestation d'intérêt.

Ce bureau d'études sera chargé de proposer différents scénarii d'amélioration énergétique dont un scénario devra permettre d'atteindre le niveau BBC-Rénovation.

Pour information, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le « syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises » a changé de statut. Il devient le « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises ».

Le regroupement à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises permet :

- grâce à une puissance d'achat du fait du volume de commande de peser sur les opérateurs économiques et de réduire le coût ;
- aux collectivités de se libérer des procédures administratives.

Le suivi du bureau d'études thermiques sera réalisé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises est désigné comme coordinateur du groupement.

Il est précisé que les fonctions de coordinateur du groupement sont exclusives de toute rémunération.

Une convention d'audits énergétiques groupés a été rédigée. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement et les implications de chaque membre.

Le coût estimé de l'audit est de 2 € ttc/m<sup>2</sup>. L'ADEME et la région Franche-Comté subventionne l'audit à hauteur de 70 %.

Pour la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, les bâtiments suivants pourraient être concernés par les audits : Le centre Georges TAICLET ; L'accueil de loisirs « Pôle jeunesse » ; La structure multi accueils « la Mominette ».

*La piscine n'a pas été retenue car il s'agit d'un bâtiment plus complexe et plus contraignant dans lequel il faut concilier confort des usagers et économies. Outre l'audit énergétique qui pourrait être réalisé, en parallèle, un audit devra prendre en compte l'obsolescence du réseau hydraulique.*

	Surface approximative en m <sup>2</sup>	Coût audit	Subventions ADEME Région Franche-Comté	Autofinancement
Centre G TAICLET	1 794	3 588 €	2 511.6 €	1 076.4 €
La « Mominette »	227	454	317.8 €	136.2 €
« Pôle jeunesse »	360	720	504 €	216 €
Total	2 381	4 762 €	3 333.4 €	1 428.6 €

*Éric PETITJEAN : Pourquoi seulement 3 bâtiments sont concernés ?*

*Le Président donne la parole aux services, Patrick RISCHMANN : ce sont les plus énergivores.*

*Louis MARTHEY : à la commune, 7 bâtiments sur 13 sont concernés.*

### **Décision**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « équipements collectifs », après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- approuve la réalisation d'un audit énergétique sur les 3 bâtiments de la communauté de communes ;
- approuve l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques groupés ;
- approuve les termes de la convention « d'audits énergétiques groupés » ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à ce dossier ;
- autorise le Président ou son représentant à engager les dépenses.

### **7/ Rapport 2015-014 : Avenant à la convention du service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Saône – Modification des tarifs**

Daniel TONNA fait une lecture du rapport.

### **Exposé**

Par délibération n° 2009-09 du 9 mars 2009, à l'unanimité, la communauté de communes a adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône.

Compte tenu du taux élevé des absences injustifiées aux visites médicales occasionnant un dysfonctionnement dans l'organisation des visites, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Haute-Saône a modifié, par délibération du 28 novembre 2014, les tarifs de la facturation des visites non excusées dans les délais impartis.

L'avenant joint concerne donc uniquement les conditions tarifaires de la facturation des absences injustifiées aux visites médicales et des vaccinations, sans autre impact sur le taux de cotisation et prévoit une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26-1 ;
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- Conformément à l'article 11 du décret n° 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive ;

*Michel CALLOCH : je suis un peu à l'origine de ce tarif. Mais il est vrai que lorsqu'il y a des absences injustifiées, le médecin a son planning donc il attend et est rémunéré pendant ce temps. L'agent peut prévenir au moins la veille. Sinon, lui refacturer, ça le fera réfléchir.*

### **Décision**

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention géré par le Centre de Gestion de la Haute-Saône.

### **8/ Rapport 2015-015 : Adhésion à la démarche LEADER 2014-2020 du GAL du Pays des Vosges Comtoises Désignation des membres titulaire et suppléant pour siéger au futur comité de programmation LEADER**

En l'absence de Frédéric BUGHARD, le Président fait une lecture du rapport.

### **Exposé**

Le Pays des Vosges Saônoises envisage de répondre à l'appel à candidature LEADER 2014-2020 afin d'obtenir une enveloppe FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) au moins égale à 2,2 Millions d'euros permettant de financer des projets aussi bien dans le champ privé que public.

LEADER, pour Liens Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme de financement européen lancé dans les années 1990 en vue de soutenir les actions locales innovantes en faveur du développement rural.

Il fonctionne par appel à candidature. Les candidatures retenues sont celles qui présentent des stratégies répondant aux enjeux locaux et globaux et dont le caractère pilote sera le plus crédible, cohérent et pertinent.

Le Pays des Vosges Saônoises a bénéficié du programme LEADER 2007-2013, avec une mobilisation de fonds FEADER à hauteur de 1 880 000 €. A ce jour, 125 projets ont été soutenus visant d'une part l'amélioration du cadre de vie de la population en renforçant l'offre de services nouveaux (solidarité, culture, loisirs...) et, d'autre part, la valorisation de l'identité et des richesses du territoire (tourisme, patrimoine, savoirs faire, produits locaux, circuits courts...).

Le Pays des Vosges Saônoises souhaite poursuivre la démarche LEADER sur son territoire. Il s'est allié aux Communautés de communes de la Haute-Savoire et du Pays sous Vosgien pour former le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays des Vosges Comtoises et répondre à l'appel à candidature LEADER 2014-2020.

Un cabinet spécialisé, à savoir RCT, a été recruté pour accompagner le travail d'animation et de rédaction du dossier de candidature qui doit être déposé **au plus tard le 28 février 2015**.

A l'issue d'une large concertation avec les acteurs publics et privés du territoire, la Stratégie Locale de Développement du GAL des Vosges Comtoises a été arrêtée :

**STRATEGIE :**

LEADERSHIP DU PAYS DES VOSGES COMTOISES (nouveau territoire) - territoire nouveau - une ambition partagée

**UNE RESILIENCE POUR UNE TRANSITION ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE FONDEE SUR LES RESSOURCES LOCALES**

AXES	SOUS-AXES	ACTIONS FINANCIABLES
Participer à l'atténuation du changement climatique favorisant la création d'activités en la	Développer les potentialités de gisement de la méthanisation	Etudes de faisabilité Animation Investissements pour créer les unités (petites unités de 150kW situées à proximité du gisement) TAD avec comme publics prioritaires : personnes âgées, jeunes et demandeurs d'emploi : Etude / prospection ;
	Créer des modes de transport alternatifs : TAD, mobilité douce, covoiturage	Outils de communication Mobilité douce : linéaire de voies vertes (Études ; Mise en œuvre) Covoiturage : Recensement des besoins ; Outils de communication ; Investissement
	Accroître la capacité d'agir des citoyens vers plus de sobriété énergétique	Animation Sensibilisation du grand public
Aménager le territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses	Structurer et développer une offre touristique durable	Études Équipements Animation et supports et outils de communication
	Accroître la valorisation locale des ressources agricoles et sylvicoles	Études Investissements matériels et immatériels Animation/promotion/communication
	Permettre l'appropriation positive du territoire par les arts, la culture et les loisirs en résonance avec les priorités du GAL	Etudes Investissements matériels et immatériels Animation /promotion/communication

Aussi, répondre à la candidature LEADER nécessite de prévoir la mise en place d'un **comité de programmation**, organe décisionnel du GAL chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Ce comité sélectionne les projets et décide du soutien apporté par le FEADER aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant au plan de développement.

Le comité de programmation est constitué de partenaires locaux du territoire, représentants différents milieux socioéconomiques concernés par la stratégie LEADER.

Ni les autorités publiques, ni un groupement d'intérêt ne doit représenter plus de 49 % des droits de vote. De plus, la moitié au moins des membres du comité doit représenter le secteur privé.

Afin de compléter le dossier de candidature, il est demandé à chaque cofinanceur public du territoire du futur GAL du Pays des Vosges Comtoises, de signifier son adhésion à la démarche LEADER 2014-2020 par une lettre d'intention.

**De même, chaque communauté de communes est invitée à désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au futur comité de programmation LEADER.**

Dans un souci de cohérence, **sans toutefois être obligatoire**, ces représentants pourraient être choisis parmi ceux qui siègent au comité syndical du Pays des Vosges Saônoises, à savoir :

\* 9 délégués titulaires : Didier HUA, Frédéric BURGHARD, Stéphane KROEMER, Louis MARTHEY, Véronique DEVOILLE, Daniel CHAMPLOY, Cédric OSTER, Eric PETITJEAN, Jean-Pierre BEY.

\* 9 délégués suppléants : Michel RAISON, Martine BAVARD, Michel CALLOCH, Bernard LEGRAND, Marie-Claude DOILLON, Christiane BEY, Gilles FRANC, Françoise GALMICHE, Odile POUILLEY.

*Le Président : Bernard GIRE souhaite poser sa démission. Le Président lui laisse la parole afin de connaître la charge de travail.*

*Bernard GIRE : c'est plus du suivi mais ça demande quand même du temps, du boulot. Il faut vraiment s'impliquer. Et les réunions tombent assez mal car elles sont généralement organisées le lundi. J'ai de gros dossiers sur ma commune et c'est la raison pour laquelle je me retire.*

*Michel RAISON : tu t'es fait « enfumer », au départ ils parlaient d'1 à 2 réunions seulement.*

*Le Président : c'est vraiment intéressant car c'est là que l'on étudie l'ensemble des projets de développement sur le territoire. Il y a également de l'argent à récupérer sur l'Europe. Le Gal est présidé par le Maire de Lure, Éric HOULLEY.*

*Francis MATHIEU : on a diminué le nombre de conseillers communautaires, on ne peut pas manger à tous les râteliers, sinon on ne le fait pas bien.*

*Le Président : il me faudra une réponse pour le 28 février prochain.*

*Christophe LEJEUNE : on a qu'à refuser la démission de Bernard GIRE !*

*Michel RAISON : on peut aussi provisoirement le laisser en attendant son successeur.*

### **Décision**

Afin de permettre au Pays des Vosges Saônoises de répondre à l'appel à candidature, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- confirme l'adhésion et la participation de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à la démarche LEADER 2014-2020 du GAL du Pays des Vosges Comtoises ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

*Le Président : concernant la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au futur comité de programmation LEADER, je vous laisse réfléchir et on en reparle en fin de séance.*

### **9/ Rapport 2015-016 : Débat d'Orientations Budgétaires**

19 h 50 : arrivée de Frédéric BURGHARD.

*Le Président : notre situation nous a poussés à mettre en place un pacte fiscal.*

*Nous devons définir un projet de territoire ensemble.*

*L'objectif est d'être un peu intelligent et d'anticiper.*

*Le DOB sert à prioriser les projets. Une fois nos moyens connus, nous pourrions décider ensemble de ce que nous allons faire.*

*Gilles FRANC : 2015 sera une année guidée par le PFF. Est-ce constructif ?*

*Le Président : le cabinet fait son travail. Si l'on veut des subventions, il faut les inscrire au PACT. Il faut que l'on priorise afin que les services puissent travailler, ça ne veut pas dire que l'on fera tout. C'est ça l'idée.*

#### 1) Développement économique et aménagement du territoire (présentation par Frédéric BURGHARD)

\* La vente de parcelles

Le 26 juillet 2013, la société VOSGES SAONOISES VIANDES (VSV), dirigée par Stéphane COSTE-SARGUET et Christophe CHIPEAUX, a été inaugurée sur la zone du Bouquet. VSV est une société à responsabilité limitée spécialisée dans le secteur d'activité de la transformation et conservation de la viande de boucherie. Compte tenu de l'accroissement de son besoin, VSV a pris la décision de s'agrandir. Une négociation est en cours pour acquérir la parcelle AK n°57 d'une superficie de 5 384 m<sup>2</sup> au printemps 2015.

D'autres négociations sont en cours et devraient aboutir courant 2015 : restaurant, commerce de gros de boissons notamment.

\* La société André BAZIN recherche un bâtiment à proximité de son site de production pour en faire une plateforme de logistique froid.

Compte tenu de l'impossibilité à trouver un bâtiment adaptable au besoin, la solution s'oriente vers la construction d'une plateforme sur la parcelle de l'entreprise située sur la ZAC des 7 chevaux, en partenariat avec Bâtifranc et Action 70. En effet, l'entreprise ne souhaite s'engager seule dans un projet chiffré à plus de 5 millions d'€. Le projet devrait être engagé en 2015 avec le soutien des collectivités territoriales, la CCPLx se devant également de l'accompagner.



**\* Politique prix ZAC**

La vente des terrains en ZAC n'est pas satisfaisante au Pays de Luxeuil. La ZAC du Bouquet est commercialisée à 66 % de la tranche n°1. Certes une amélioration notable de l'occupation de la zone a été enregistrée ces dernières années, mais celle-ci s'avère insuffisante.

Quant à la ZAC des Sept Chevaux, elle est vendue à 70 %. Toutefois, durant ces 4 dernières années, elle n'a fait l'objet d'aucune vente. Le prix des terrains, 30 € HT/m<sup>2</sup>, semble dissuasif.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'envisager de nouvelles solutions visant à relancer la commercialisation du foncier d'entreprise disponible.

Jusqu'à ce jour, le prix du m<sup>2</sup> dans chaque ZAC de la CCPLx est unique. Ainsi, tout investisseur souhaitant acquérir une parcelle au Bouquet paiera 18 € HT/m<sup>2</sup>, indépendamment de son activité ou des emplois qu'il va créer. L'unité de mesure du développement économique n'est pas seulement le nombre d'entreprises créées, mais aussi et surtout le nombre d'emplois créés.

Compte tenu de cela, le prix du terrain en ZAC pourrait être incitatif, en intégrant une « prime » à la création d'emplois. Cette prime serait la réduction du prix au m<sup>2</sup>, proportionnellement au nombre d'emplois créés.

Toutefois, un prix de vente proportionnel entraîne un manque à gagner pour le budget de la CCPLx.

La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale permet un partage ou une affectation totale de la part communale de la taxe foncière entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Par conséquent, pour permettre à la CCPLx de baisser les prix des terrains en ZAC tout en maîtrisant son budget, le territoire doit engager une réflexion sur un tel dispositif notamment dans le cadre du pacte fiscal et financier en cours d'élaboration.

**\* Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD)**

Suite à la dissolution, annoncée de l'escadron de défense sol air stationné sur la Base aérienne 116, le Premier ministre a chargé le Préfet de Haute-Saône de mettre en place un dispositif d'accompagnement afin de conduire au mieux la revitalisation du territoire affecté.

Le 24 octobre 2013, M. Arnaud COCHET, Préfet de Haute-Saône, a réuni les représentants des territoires au sein d'un comité de pilotage visant à réfléchir sur les modalités de mise en place d'un Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD).

Le CRSD est un dispositif d'accompagnement territorial décidé par l'Etat pour assister les territoires touchés par les restructurations de la Défense. C'est un contrat multi partenarial et donc doit mobiliser différents dispositifs d'aides : CPER, DETR, FNADT, FRED, Département, Région...

Au final, les axes 1 et 2 ont été retenus lors du comité de pilotage du 3 décembre 2014 et 6 actions sont pressenties pour figurer dans le contrat :

	<b>Intitulé</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Défense</b>	<b>Autres partenaires</b>	<b>Auto financement</b>
Axe 1	Centre d'interprétation et d'animation du Patrimoine	Ville	3 688 656	374 500	2 576 837	737 319
Axe 1	Revitalisation du commerce et de l'artisanat	Villes	560 000	79 000	421 000	60 000
Axe 2	Soutien au développement des entreprises	CCPLx	825 000	600 000	0	225 000
Axe 2	Offre foncière du Pays de Luxeuil	CCPLx	2 275 000	285 500	770 750	1 218 750
Axe 1	Equipement(s) de bien-être à Luxeuil	Privés	5 025 000	400 000	4 607 450	17 550
<b>TOTAL</b>			<b>12 373 656</b>	<b>1 739 000</b>	<b>8 376 037</b>	<b>2 258 619</b>

La part d'autofinancement de la CCPLx dans ces projets s'élève à **1 443 750 €**.

**\* Offre foncière et immobilière**

Aménagement d'une seconde tranche de la ZAC du Bouquet : 1 175 000 € HT.

Acquisition, réhabilitation et désenclavement de la friche Dumeste : 1 100 000 € HT.

**\* Tourisme – Conventionnement avec l'Office de Tourisme**

Le tourisme est un métier et un champ de développement économique parfois ignoré. C'est une activité non délocalisable et l'une des rares activités excédentaires dans la balance commerciale française. Au pays de Luxeuil, le tourisme apporte : 9 millions d'€ de retombées économiques directes pour le territoire, 300 emplois directs.

Certains territoires conventionnent déjà avec l'Office de Tourisme (OdT) de Luxeuil (Fougerolles / Triangle vert). La CCPLx ne peut pas rester en marge de ce mouvement.

Sans aller jusqu'à un transfert de compétence de la commune vers la CCPLx, il convient d'étudier toutes formes de partenariat ou d'adhésion à l'OdT de Luxeuil.

Ces nouvelles dispositions permettront à la CCPLx d'apporter son soutien au fonctionnement de cet outil de développement économique qu'est l'OdT.

L'objectif n'est pas de substituer la CCPLx à la commune de Luxeuil qui finance en grande partie l'OdT, mais d'abonder ce financement par une part communautaire, ne serait-ce que symbolique.

**\* Initiative Haute Saône – Versement d'une nouvelle dotation**

La CCPLx, à l'instar des autres intercommunalités de la Haute-Saône, a signé en mars 2007 une convention avec Initiative Haute-Saône (IHS) afin d'apporter une aide aux créateurs/repreneurs d'entreprises sur son territoire.

L'aide de la CCPLx se matérialise par l'abondement de 25 % des prêts d'honneur accordés par IHS aux bénéficiaires.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la CCPLx a versé 10 000 € à IHS. A la date du 6 janvier 2015, le relevé de compte de la CCPLx est **déficitaire de 549 €**.

Les remboursements de prêts ne permettent plus d'attribuer de nouvelles majorations de prêts d'honneur.

Il est donc proposé de verser une nouvelle dotation de **10 000 €** en l'inscrivant au budget 2015.

**\* Politique habitat**

Pour la période 2014-2017, la CCPLx s'est fixée pour objectif d'aider 40 propriétaires occupants modestes éligibles au programme « Habiter Mieux », soit 10 bénéficiaires par an.

Toutefois, compte tenu du succès du programme et de l'importance des logements vieillissants sur le territoire, la CCPLx a dû abonder le programme en 2014, portant le nombre de bénéficiaires à 20.

Dans cette dynamique, la CCPLx et ses communes membres pourraient s'engager, pour l'exercice 2015, à aider 20 propriétaires occupants.

Ce qui correspond à un budget de 13 000 € en 2015, entièrement pris en charge par les communes respectives des bénéficiaires.

**\* Très Haut Débit**

2015 verra la poursuite de la définition concrète des tracés

Comme pour la commune de Lure, l'assemblée a demandé qu'Haute-Saône Numérique accélère la réalisation de la phase FTTH sur Luxeuil / Froideconche / Saint-Sauveur.

La réunion du 23 janvier 2015 avec les services de HSN a permis de définir les tracés opérationnels.

Si le Conseil Général apporte 25 millions d'euros sur le projet, les communautés apportent elles 18 millions d'euros, dont 1,4 million pour le Pays de Luxeuil.

*Gilles FRANC : la priorité c'est l'emploi. Je crois que le tarif du foncier est une donnée de base.*

*Aussi, je préférerais voir de nouvelles entreprises plutôt que des déplacements d'entreprises*

*Frédéric BURGHARD : il est toujours bien de rêver à une entreprise internationale qui viendrait s'installer chez nous et créerait une centaine d'emplois. On y travaille mais c'est très rare. Il est primordial que l'on puisse accompagner les entreprises du secteur et qu'on les garde.*

*C'est un déplacement et un confortement de leur activité. Régulièrement elles envisagent au-delà de notre région, il faut que l'on ait les outils pour créer les emplois ici.*

*Il faut que le Pays de Luxeuil puisse aider les entreprises qui ont des projets de développement et c'est par ce biais que l'on créera des emplois. Il s'agit de donner aux entreprises les moyens de se développer et il faut que le Pays de Luxeuil puisse fixer ses entreprises.*

*Le Président : on avait toujours la réflexion entre développement exogène et endogène. Nous avons l'exemple de Cattin Filtration qui a recréé les postes perdus et nous avons aussi l'économie présente.*

*Christophe LEJEUNE : si on prend le tableau page 25, le CRSD c'est 1,4 million, quelle est notre part d'autofinancement ?*

*Le Président : l'Etat nous dit on apporte notre participation et vous, qu'est-ce que vous faites ?*

*La question était refuse-t-on d'y aller ou affiche-t-on notre ambition d'y aller ? on a donc opté pour être acteur de la démarche. A-t-on le droit d'être frileux ? C'est la difficulté du travail. Un territoire qui n'a pas d'ambition est un territoire qui recule.*

Frédéric BURGHARD : on doit se poser la question pour une création d'entreprise. C'est un peu révolutionnaire sur notre territoire, mais sommes-nous prêt à perdre de l'argent (5 600 000 €) pour qu'une entreprise s'installe ?

## 2) Environnement (présentation par Jean-Pierre BEY)

### a) Déchets ménagers et assimilés

\* La poursuite de l'accompagnement financier de la ressourcerie

L'objectif de la ressourcerie est de récupérer en déchèterie des objets destinés à être jetés afin de les réparer et de les revendre à prix modique. (au magasin de Roye - Tél/Fax : 03.84.30.03.79)

Récapitulatifs des aides versées

2010	2011	2012	2013	2014
4960 €	5240 €	4040 €	3040 €	3160 €
Budget Général			Budget OM	

S'agissant de l'année 2015, nous n'avons pas encore d'information concernant les aides qui seront sollicitées par Chantier Environnement.

### \* Locaux techniques et sociaux

Fin 2013, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a fait l'acquisition d'un local à Saint Sauveur sur son budget ordures ménagères.

Ce bâtiment a pour vocation principale d'abriter les camions bennes du service des ordures ménagères et proposer un vestiaire aux agents du service.

Les travaux d'aménagements du local initiés en 2014 se poursuivront en 2015 notamment les finitions du vestiaire destiné aux agents.

Le coût des travaux d'aménagement du local, s'élève à 5631.77 € payé en 2014 et 23 597.40 € sont engagés pour 2015.

Il faut ajouter à ce chiffre un montant prévisionnel d'environ 3 000 € TTC pour du mobilier, du petit électroménager, des extincteurs, un compresseur et des outils qui équiperont ces locaux de vie.

Egalement, l'état de la toiture et des verrières démontre que des travaux importants seront à prévoir.

Par ailleurs, depuis début 2014, une permanence a été mise en place pour les usagers qui souhaitent avoir un/des bac(s) bordeaux ou jaunes.

Elle est tenue par les agents selon un planning établi au mois et est ouverte tous les jours de 10H30 à 11H30.

Depuis septembre 2014, les usagers peuvent également y acheter les composteurs vendus prix coutant par la collectivité.

### \* Fonctionnement du service

En parallèle du travail sur la mise en place de la redevance incitative, une étude de l'adhésion au SICTOM du Val de Saône sera conduite en 2015.

### \* Mise en place de la redevance incitative sur le territoire communautaire

La redevance incitative, elle, devait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015 après une période de facturation à blanc en 2014.

Toutefois l'entreprise devant équiper les bennes afin de lire les puces intégrées aux différents bacs, sans quoi la tarification incitative ne peut exister, s'est déditée courant 2014.

Les services ont dû consulter à nouveau des sociétés en capacité de réaliser cette prestation.

Par ailleurs, la nouvelle équipe communautaire en place depuis avril 2014 a souhaité qu'une étude comparative sur les modes de gestion du service soit faite.

Aussi, le Président a proposé de reporter d'une année la mise en place de la tarification incitative sur le territoire communautaire. 2015 sera la dernière année de la Taxe EOM.

### \* Perspectives des investissements

Le service dispose de 3 camions dont 2 sont en état d'usage avancé. Un nouvel équipement sera à prévoir.

Au vu de la pénibilité du métier de ripeur, classé dans la catégorie active, une réflexion sur le mode de la tournée, en effet, il existe des camions/bennes de collecte avec bras articulé.

Par ailleurs la mise en place de la redevance s'effectuera en articulation avec le pacte fiscal et financier du territoire.

### b) Rivières

\* La nappe du Breuchin

- Rédaction du SAGE pour améliorer la gestion des prélèvements
- Etude du Morbief (**urgence**) et de la prise d'eau de la Lie aux Moines = 29 000 € HT (nécessité de trouver un MO et de faire participer les usagers)

\* La Vallée du Breuchin (Syndicat en cours de dissolution)

- DIG Breuchin aval : plusieurs opérations prévues sur la CCPLx = 37 510 € HT
  - o Entretien végétation et embâcles sur le Morbief = 17 360 € HT
  - o Atterrissement du Pont de Saint-Sauveur (urgence) = 16 700 € HT
  - o Entretien du répartiteur de débit à Saint-Sauveur = 3 450 € HT

- Barrage de Breuchotte : étude d'aménagement à finaliser, travaux à venir pour environ 60 000 € HT

➔ *Plus de syndicat sur la vallée du Breuchin : évolution ou reprise des compétences par les Communautés de Communes ?*

\* La Vallée de la Lanterne (Syndicat de la Lanterne)

- DIG Lanterne amont : plusieurs opérations prévues sur la CCPLx = 14 680 € HT

- Etude des ouvrages hydrauliques

➔ Des projets et des travaux programmés, mais il n'y a plus de contractualisation avec les partenaires financiers...

➔ Actuellement plus de technicien de rivière mis à disposition par l'EPTB pour assurer la conduite des travaux...

➔ Des attentes fortes de l'Agence de l'Eau en matière de restauration écologique...

\* Le canal du Morbief

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), porté par l'EPTB, le canal du Morbief est au cœur des préoccupations.

En effet, ce canal a un impact direct sur la ressource en eau de la nappe amont du Breuchin et doit être régulé au plus juste.

Une réflexion collective doit être prise entre tous les utilisateurs du canal

Aussi :

➤ D'un point de vue technique :

- Prise d'eau (Lie aux Moines) en mauvais état et non franchissable par la faune piscicole
- Débit réservé au Breuchin non respecté en étiage car mauvaise régulation de la vanne
- Problème d'assèchements ponctuels dans Luxeuil et perturbation des usages dus à des fuites et à des prises d'eau secondaires
- Mauvais entretien général du canal (végétation, encombrement ...)

➤ D'un point de vue administratif :

- Entretien courant partagé entre le SITAB et la Commune de Luxeuil, les utilisateurs de l'eau n'y sont pas associés.
- Le Droit d'eau de la Lie aux Moines avait été attribué à un Syndicat qui n'existe plus. Il doit être révisé.
- La question de la reconnaissance des droits d'eau secondaires est posée
- Maîtrise d'ouvrage et financement des études et des travaux de restauration à définir

**Investigation à mener sur le canal du Morbief :**

En termes de travaux

Travaux	Montant
Réfection du barrage de la lie aux moines	120 000 €
Travaux liés à la réfection des vannes et à leur automatisation	30 000 €
Travaux d'entretien de la végétation	25 000 €
Enlèvement ponctuel de sédiments (selon traitement)	15 000 à 50 000 €
Colmatage de brèches sur murets (20 ml) et comblement des prises d'eau obsolètes	25 000 €
Reprise ponctuelle de la digue en terre sur 1355 ml (T1 et T8)	60 000 € à 100 000 €
Maîtrise d'œuvre	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>305 000 € à 380 000 €</b>

*Source :  
Présentation  
CCPLx bureau  
23/09/2013*

En termes d'études, il est primordial de réaliser une étude permettant d'avoir :

- Topographie et plans
- Etude hydraulique
- Diagnostic d'étanchéité des berges
- Etude de réfection et d'automatisation des vannes
- Analyses de sédiments
- Proposition de travaux

Montant prévisionnel : 60 000 € HT

Financements attendus : 80\* % de l'Agence de l'Eau

\* l'AERMC s'engage à subventionner les études à hauteur de 80 % si et seulement si ces études sont réalisées cette année.

Par ailleurs, il est à noter que tous les dossiers de demandes d'aide seront bloqués tant que les investigations sur le Morbief ne seront pas engagées.

Un portage de cette étude est à définir urgemment en 2015.

\* Récapitulatif des travaux à prévoir

PPE Tranche 1		Commentaire
<b>Commune de Froideconche</b>		
Abattage, façonnage et évacuation d'arbres penchés en amont du seuil de la Lie aux Moines	1 500 €	
Extraction, façonnage et évacuation d'un embâcle au droit du seuil de la Lie aux Moines	115 €	
<b>Commune de Saint-Sauveur</b>		
Extraction, façonnage et évacuation d'embâcles situés 150m en amont du pont de Saint-Sauveur	540 €	
Dévégétalisation et arasement de la marge de l'atterrissement de Saint-Sauveur et transfert aval des matériaux alluvionnaires en secteurs déficitaires	16 060 €	
<b>TOTAL HT</b>	18 215 €	Aucune consultation engagée Pas d'aide pour l'instant Autorisation loi sur l'eau OK
<b>Etude complémentaire de l'ouvrage de Breuchotte sur le Breuchin (continuité écologique)</b>	3 456,5 €	Marché en cours d'exécution Aide 50 % Agence de l'Eau
<b>Etude Morbief</b>	60 000 €	<b>Aucune consultation engagée</b> <b>CCTP prêt</b> <b>Accord de principe pour 80% d'aides Agence de l'Eau</b>
<b>PPE Tranche 2 2016</b>		
<b>Commune de Froideconche</b>		
Extraction, façonnage et évacuation d'embâcles sur le Morbief	2 470 €	
Abattage et façonnage d'arbres minant la "digue" rive gauche du Morbief	13 275 €	
<b>TOTAL HT</b>	15 745 €	Aucune consultation engagée Pas d'aide pour l'instant Autorisation loi sur l'eau OK
<b>PPE Tranche 3 2017</b>		
<b>Commune de Saint-Sauveur</b>		
Entretien de l'ouvrage des Prés Gâtés	3 450 €	
<b>TOTAL HT</b>	3 450 €	Aucune consultation engagée Pas d'aide pour l'instant Autorisation loi sur l'eau OK

c) Assainissement collectif

\* Une nouvelle DSP pour 8 ans avec Veolia Eau.

\* Une nouvelle convention de déversement avec la BA 116.

\* Des nouvelles modalités de partenariat avec les communes raccordées (sur les eaux claires parasites ) et la facturation de la part traitement.

La réduction des eaux claires parasites sur les réseaux communaux et le collecteur est impérative pour le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration.

Aussi, en 2004, les trois communes raccordées à la station se sont engagées auprès des partenaires financiers, entre autre l'Agence de l'Eau, à réduire les eaux claires parasites pérennes de 72 % en dix ans.

Ces investigations s'inscrivent dans un programme de travaux mis en place par chacune des communes concernées. Un bilan des opérations menées a été fait en septembre 2014 avec les services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Des travaux restent à réaliser pour l'année 2015. La délégation de service public prévoit une rémunération du délégataire à hauteur de 0.1 €/m<sup>3</sup> à la charge des communes raccordées et applicables sur l'assiette supérieure à 1.8 millions de m<sup>3</sup>.

\* Des réflexions à venir sur le fonctionnement de la station d'épuration (Mycet)

Au cours de l'année 2015, la Collectivité devra se positionner quant au maintien ou non de la solution Mycet comme procédé d'élimination de la pollution pour la station d'épuration.

Véolia Eau fournira tout élément à la Collectivité permettant de prendre la décision en connaissance de cause.

\* Des travaux à prévoir sur le réseau de collecte

d) Assainissement non collectif

\* La réalisation de l'état des lieux est en cours en régie.

\* Les schémas d'assainissement seront lancés pour les communes (Esboz-Brest, La Corbière, Magnivray, Ormoiche et Saint Valbert).

*Joël DAVAL : l'étude du Morbief est indispensable, celle de Stratorial Finances également ainsi que l'aide aux entreprises. En conclusion, le budget 2015 est quasiment fait.*

*Jean-Pierre BEY : concernant le Morbief, c'est obligatoire donc nous n'avons pas le choix.*

*Joël DAVAL : c'est l'enchaînement des études qui pose problème, ce n'est pas en particulier celle du Morbief.*

*Jean-Pierre BEY : je ne suis pas hydrobiologiste !*

*Le Président : on nous demande de plus en plus d'études. Concernant le PACT, on nous a demandé le diagnostic du territoire, ce fut la mission d'Housséni DIALLO. Pour le CRSD, on nous a également demandé une étude, on a voulu donner celle faite par Housséni mais non, car c'était au Conseil Général de la mener, il a donc fallu en faire une autre.*

*Michel RAISON : sur les diagnostics je peux t'en rajouter un sur le tourisme.*

*Concernant l'étude du Morbief, on est dans l'étude de maîtrise d'œuvre. Elle est très précise, technique, et conduira aux travaux. La difficulté sera de financer les travaux mais petit à petit il faudra que l'on priorise. La priorité, je crois, sera la prise d'eau à La Lie aux Moines à Froideconche.*

*Éric PETITJEAN : concernant l'eau, les études coutent plus cher que les travaux, c'est d'ailleurs une bonne nouvelle. Nous subissons en effet de nombreuses études. On nous met un paquet de compétences très importantes qu'on ne peut pas refuser. Quelle maîtrise a-t-on puisque tout nous est imposé par la loi ou d'autres organismes. « On fait quoi là » ? J'ai l'impression d'être un pantin, je ne sers à rien puisque tout est imposé.*

*Le Président : je partage tes propos, je me rappelle de la loi portant sur l'autonomie des collectivités locales, et j'ajouterai qu'en parallèle les dotations ne suivent pas.*

*Éric PETITJEAN : il y en a marre de subir à la place des autres. On est coincé de partout, on est les bons samaritains qui prennent les coups à la place de ceux qui prennent les décisions.*

*Joël DAVAL : il y a beaucoup de projets dans le domaine économique. Nous avons renouvelé le contrat d'Housséni jusqu'au 30 juin. Comment fait-on passée cette date ?*

*Le Président : c'est du management interne. Les relations humaines est un domaine qui concerne l'exécutif. Il se trouve qu'Housséni DIALLO a passé un concours de cadre A, je ne suis pas moi, persuadé, qu'il nous faille obligatoirement un cadre A à ce poste. C'est la vie des collectivités, ce n'est pas le genre de chose qui se gère en conseil communautaire.*

*Gilles FRANC : concernant le Morbief, à l'origine l'entretien était tenu par les entreprises, on ne peut pas faire des travaux sur des parcelles qui ne nous appartiennent pas.*

*Par ailleurs, que va-t-on faire de l'excédent au budget annexe ordures ménagères ?*

*Le Président : il avait été prévu différents investissements dont l'achat d'un 3<sup>ème</sup> camion ; en parallèle, une réflexion est menée sur l'adhésion au sictom. Une réflexion est menée avec Stratorial sur l'usage de cet excédent, l'objectif n'est pas de cumuler.*

*Christophe LEJEUNE : l'excédent cumulé devient un problème et si stratorial se positionne fin 2015, on va encore cumuler 150 000 €. Je me répète, il y a peut-être une solution de vase communicant. Il y aurait une certaine sagesse à transférer cet excédent sur le budget général si cela était possible.*

*Le Président : hélas, 3 fois hélas, il y a des freins car ce ne sont pas les mêmes contributeurs.*

*Concernant le sictom, j'ai demandé un rapport sur l'adhésion, il sera rendu fin avril.*

*C'est très bien que la commission des finances fasse des propositions.*

*Christophe LEJEUNE : on va donc baisser ou non le taux de TEOM ?*

*Frédéric BURGHARD : il nous faut de la lisibilité. Changer les tarifs maintenant et encore l'année prochaine n'est pas lisible pour nos concitoyens.*

*Christophe LEJEUNE : dans le timing il ne faut pas oublier le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) et le FPIC. Si on baisse le CIF, on perd le FPIC, il est nécessaire d'anticiper ce taux de TEOM par une baisse de l'impôt sur le Budget Ordures Ménagères et une augmentation de l'impôt sur le Budget Général, opération neutre pour l'administré. On est prévenu. On n'a pas le droit de perdre une année supplémentaire et perdre le FPIC et dans un an nous pleurerons. Le CIF c'est d'autres communes, pas que nous même, il faut bouger la TEOM sur le budget général.*

*Gilles FRANC : il serait intéressant d'appliquer un tarif qui soit équitable sur l'ensemble du territoire.*

*Éric PETITJEAN : je suis toujours embêté de voir qu'on fait payer plus que le besoin du service. On doit baisser la TEOM et récupérer ce point de fiscalité pour le basculer au budget général même s'il y a des entreprises qui vont payer un peu plus. Il ne faut pas louper cette fenêtre de tir.*

### 3) Equipements collectifs et aménagement de l'espace (présentation par Stéphane KROEMER)

21 h 38 : départ de Michel CALLOCH.

#### **Equipements collectifs**

##### a) Piscine

La piscine a été construite en 1976. Elle est sous la menace d'une fermeture par l'ARS.

Pour la communauté de communes, c'est un projet de mandat qui est inscrit au Contrat PACT.

3 scénarii peuvent être envisagés :

- La stricte mise aux normes de l'équipement ;
- Une amélioration de l'existant ;
- La construction d'un nouvel équipement axé sur les secteurs famille /santé et sport/scolaire.

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil ne pourra à elle seule porter le projet.

Pour cet équipement structurant des partenariats doivent être recherchés.

2015 pourrait-être une année qui permettrait à la collectivité de réaliser avec la commission ad hoc « piscine » une étude d'opportunité afin de définir un pré programme théorique et fixer le cadre de sa réflexion pour en hiérarchiser les priorités.

##### b) Complexe sportif

Compte tenu des différentes disciplines pratiquées, la construction en 2015 du local de rangement permettra à cet équipement de disposer de locaux dédiés spécialement au rangement du matériel.

Cet équipement a ouvert ses portes en 2004.

Divers mobiliers et matériels sont à remplacer parmi lesquels :

- Des extincteurs pour une mise aux normes
- D'une table de marque pour les rencontres des associations sportives
- D'une auto laveuse
- Renouvellement de tapis d'accès dans les salles

c) Parc animalier

Le résultat de l'étude de dynamisation de cet équipement courant février 2015 et les propositions d'orientations présentées par le comité de pilotage seront débattues au courant de l'année entre les différents acteurs. En parallèle le renouvellement du partenariat sera à l'ordre du jour.

d) Centre Taiclet

En priorité 2015 : l'élaboration d'un agenda d'accessibilité pour cet équipement. Un travail avec le Conseil Général est envisagé. Une nouvelle signalétique sur le mur pignon et commune au centre Taiclet et à l'Ecole Départementale de Musique. Différents petits aménagements et mise aux normes sont aussi envisagés.

e) Pôle périscolaire de Saint-Sauveur

Il restera à définir l'avenir des étages supérieurs du site.

f) Espace famille

Les actes administratifs de l'ensemble de l'espace famille (procès-verbaux de mise à disposition, charges de fluides, ...) seront finalisés courant 2015.

Une réflexion sur le devenir les bâtiments « Pôle Jeunesse », « structure multi accueils la mominette » et « anciens appartements » ainsi que l'aménagement du site devra être menée cette année. Elle définira un programme pluriannuel d'investissements.

Pôle jeunesse : En 2015 le remplacement du revêtement de sol de la salle des moyens devient une priorité. Des remplacements de divers mobiliers et matériels nécessaires à l'activité sont aussi envisagés.

Structure multi accueils « la mominette » : Déjà évoqué en 2014 lors du DOB des travaux de remise en état de différentes pièces (salle de sieste, salles d'activités et bureau de la Directrice) et de la toiture sont envisagés pour 2015. Le remplacement d'huisseries permettrait de mieux aménager des espaces spécifiques et dédiés aux petits. Un programme annuel de renouvellement de matériel est prévu.

Cuisine centrale /salle de restauration : Une réflexion devra proposer de finaliser les extérieurs de la cuisine centrale (protection des climatizations, aire de nettoyage, stockage des emballages du circuit court, ..). Pour ces deux bâtiments le remplacement de petits matériels et des petits travaux d'amélioration sont envisagés.

g) Siège de la CCPLux

L'élaboration d'un agenda d'accessibilité pour cet équipement devra être envisagée avec le propriétaire cette année. L'avenir du siège vu au travers de 3 axes : Construction neuve ; Déplacement dans des locaux adaptés (Lycée Beaugard / locaux situés au-dessus du périscolaire de Saint-Sauveur (environ 350 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux)).

h) BIJ

Courant 2015 le siège administratif du « guichet unique » sera transféré au BIJ. L'achat de mobiliers concrétisera cette décision.

i) Accueil périscolaire du stade

Le groupe scolaire de stade ne bénéficie pas de locaux spécifiques dédiés à l'organisation d'un accueil de loisirs. Au titre de l'année 2015 l'installation d'un bâtiment dédié à ce service (type modulaire) pourrait être réalisé. En 2015, une première étape consisterait à acquérir du mobilier spécifique.

j) Structure multi accueil la Poussinière

L'élaboration de l'agenda d'accessibilité du centre médico-social, guidera la réflexion sur la réorganisation des volumes de ce service.

Le remplacement des divers mobiliers et jouets est envisagé.

k) Espace de pleine nature

Un Pôle de pleine nature au lac des 7 chevaux serait propice au développement et à la pratique d'activités sportives plus libres. Il pourrait devenir un outil d'aménagement du territoire et d'attractivité car il prendrait en compte tous les âges des inorganisés, les seniors, le sports santé, féminin et le loisir familial et handicap. Cet aménagement est inscrit dans le contrat APPUI+, il est partagé avec la commune de Luxeuil-les-Bains. Indirectement, il est aussi lié au projet piscine.

Sa réalisation pourrait se faire sur une période de 3 ans.



Au titre de l'année 2015 un parcours sportif pourrait être envisagé.

### **Aménagement de l'espace**

Les zones d'activités : s'agissant de l'entretien des espaces verts, les services étudient la faisabilité de mutualiser les services de la ville de Luxeuil. Une étude comparative des modes de gestion, sera faite ensuite.

#### 4) Services aux familles (présentation par Martine ANDING)

##### a) Le guichet unique

Développement et montée en puissance de cet outil.

La mise en place de ce service implique l'identification d'un lieu dédié. Le Bureau Information Jeunesse, service partenaire de la CCPLx, est un lieu ressource pour l'ensemble des informations en direction de l'enfance et la jeunesse. Il apparaît donc pertinent que le guichet unique « En 1 clic » partage ses locaux avec le BIJ, accroissant ainsi le niveau de partenariat entre les deux services, et entre la collectivité et l'association.

Fonction : Diffusion des informations sur les services à la personne et à la famille, Gestion et suivi des dossiers familles, des dossiers enfants.

La gestion des activités périscolaires requiert des informations scolaires, qui sont d'ores et déjà répertoriées dans le logiciel pour les enfants inscrits dans les accueils de loisirs. (coordonnées de l'enfant / des parents ...)

Ce logiciel permettant également la gestion des activités scolaires, une piste de mutualisation sur la gestion des fichiers pourrait être explorée à moyen et long terme.

En effet, environ 60% des enfants inscrits scolairement le sont aussi aux activités périscolaires, soit une double saisie dans les communes et la CCPLx, on observe donc là une piste de mutualisation.

Cette piste « gagnant – gagnant » permettrait une base de données complétée pour les activités périscolaires et une gestion administrative facilitée pour les familles qui verrait le suivi administratif scolaire associé à l'ensemble des services à la personne.

##### b) Accueils de loisirs

Au titre de l'année 2015, maintenir le montant alloué en 2014 et en prenant en compte le surcoût engendré par les 3 heures dégagees par la réforme des rythmes scolaires.

Afin d'optimiser et de rationaliser ce service, une réflexion sur la fréquentation des différents temps d'accueils sur les différents sites sera menée en 2015.

Les tarifs sont revus annuellement en septembre.

Au titre de 2015 une réflexion pourrait être menée sur un nouveau mode de tarification et sur le paiement par les familles des services rendus à la trésorerie.

Au titre de la réforme des rythmes scolaires, l'organisation d'ateliers spécialisés dans le cadre des accueils périscolaires restent toujours d'actualité. De façon progressive et égalitaire, des actions seront proposées cette année.

##### c) Petite enfance

###### \* Structures multi accueils

- Optimisation de la communication en relation avec le guichet Unique
- Restructuration, rapprochement des deux crèches au regard du futur départ de la directrice de la Poussinière
- Opportunité de la création d'un lieu d'accueil Parents enfants.

###### \* Axe accompagnement à la parentalité

###### \* Opportunité de la création d'un lieu d'accueil Parents enfants

###### \* RPAM

Perspectives : Assurer avec vigilance le suivi des différentes annexes mises en place dont la gestion est du ressort de la CCPLX

La politique qualitative et ambitieuse en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille sera poursuivie par la CCPLX dont c'est un axe fort avec son partenaire privilégiée, la CAF de Haute Saône.

###### \* L'aire d'accueil des gens du voyage

Dès que l'aire sera libérée, une étude sera réalisée sur sa remise en état. Des travaux seront alors envisagés et supportés par la CCPLx. La régie de recettes et l'entretien de l'aire seront au vu des décisions prises par le CIAS confiés à une société privée.

Parallèlement, des études seront menées sur les terrains familiaux.

#### 5) Schéma de mutualisation (Présentation par Le Président)

Un objectif au 31 décembre 2015

Une obligation légale - loi RCT 16/12/2010

Des exemples déjà réussis :

Gestion de l'occupation des équipements sportifs situés à Luxeuil

Brin d'Veuil : inter-intercommunal

La cuisine centrale du Pays de Luxeuil

Parc animalier

Le recrutement d'un chargé de mission mutualisation – DRH ?

Éric PETITJEAN : on parle de recrutement supplémentaire, à un moment il faut dire stop à l'embauche.

Le Président : concernant cette compétence RH, on ne l'a pas en interne, ni sur la commune de Luxeuil, ni à Froideconche.

Pour moi le rôle d'une collectivité n'est pas d'embaucher.

21 h 55 : départ d'Odile POUILLEY.

6) Les finances (présentation par Daniel TONNA)

a) Prévisions DGF

Pour le Pays de Luxeuil, le résultat de l'estimation de la baisse de dotation d'intercommunalité par rapport à 2013 est préoccupant.

	2014	2015	2016	2017
<b>Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014</b>	32 838 € valeur réalisée	32 838 €	32 838 €	32 838 €
<b>Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017</b>		80 922 € *	80 922 €	80 922 €
			80 922 €	80 922 €
				80 922 €
<b>Perte annuelle par rapport à 2013</b>	32 838 €	113 760 €	194 682 €	275 605 €

\* Budget principal

<b>Résultat de l'exercice 2014</b>					
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	RAR	Résultat intégrant les RAR
Fonctionnement	5 143 166.08	5 090 254.68	- 52 911.40	0	- 52 911.40
Investissement	403 084.07	463 997.70	60 913.63	-34 477.70	26 435.93
<b>Résultat de l'exercices avec RAR et reports de l'exercice 2013</b>					
	Dépenses	Recettes	RAR	Report ex 2013	Résultat
Fonctionnement	5 143 166.08	5 090 254.68	0	1 492 609.01	1 439 697.61
Investissement	403 084.07	463 997.70	-34 477.70	- 223 428.08	- 196 992.15
Fonctionnement	Investissement	<b>Résultat total cumulé</b>			
1 439 697.61	- 196 992.15	1 242 705.46			

**Dépenses de fonctionnement**

Les leviers en termes de dépenses de fonctionnement sont très réduits, ils sont essentiellement liés aux contingents et subventions versés, qui représentent le premier poste de dépenses de la Communauté de communes plus de 1,4 million d'euros en fonctionnement.

1. Les subventions aux organismes de droit privé : 504 850 €
2. La subvention au CIAS : 360 000 €
3. La participation à la mission locale : 16 682 €
4. La cotisation au pays des Vosges Saônoises : 25 702 €
5. Les cotisations aux syndicats de rivière : 32 053 €
6. La participation au programme habiter mieux : 14 318 €
7. L'adhésion au syndicat Haute Saône numérique 139 842 €
8. La participation au FNGIR : 1 105 467 €
9. Les attributions de compensation : 872 747 €

### **Recettes de fonctionnement**

La CC a des leviers sur le taux de CFE et de la Taxe d'habitation, ainsi que sur le coefficient de modulation de la TASCOM

En 2015 la commission intercommunale des impôts directs est appelée à donner un avis sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Mais force est de reconnaître que la matière fiscale n'est pas aisée à appréhender et qu'au vu des informations disponibles la mission est délicate.

*Joël DAVAL : on vit sur les excédents antérieurs. Je remercie Olivier KALIS pour ce qu'il a fait dans son mandat précédent. D'ailleurs j'ai appris qu'il n'avait même pas été invité à la cérémonie des vœux.*

*Le Président : il se trouve qu'Olivier KALIS n'est plus élu ; or nous avons invité aux vœux les élus et les chefs d'entreprises.*

*Le Président : je vous repose la question, y a-t-il des candidats pour siéger au futur comité de programmation LEADER ?*

*Martine BAVARD : je me désigne en qualité de représentant titulaire et Jérôme FAIVRE en qualité de suppléant.*

### **Adopté à l'unanimité**

*Le débat est donc terminé, nous allons désormais nous atteler au budget.*

Fin de la séance 22 h 05



**Le Président**

**Didier HUA**